

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil d'établissement du 21 mai 2026, à 18 h 30
Séance virtuelle par TEAMS

SONT PRÉSENTS :

Madame Valérie Barbin
Madame Marie-Hélène Breton
Madame Carolina Fernandez
Monsieur Patrick Labrie
Madame Camille Paquet
Madame Claire Desrosiers
Madame Danielle Faucher
Madame Andréanne Desjardins
Madame Catherine Hamel
Madame Jacqueline Fournier
Madame Alexandra Lafontaine
Madame Sylvie Landry

ABSENCE SIGNIFIÉE :

Monsieur Louis-Michel Jutras

ÉGALEMENT PRÉSENTE, agissant à titre de secrétaire, madame Julie Péloquin.

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum;
Madame Barbin souhaite la bienvenue et constate le quorum à 18h33.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour;
Sur proposition dûment faite par madame Carolina Fernandez et appuyée à l'unanimité, l'ordre du jour est adopté tel que modifié par l'ajout du point d'information 7.3 - Informer le CÉ des règles sur la délégation de fonction et de pouvoir.

CÉ-2025-2026-53

3. Revue et approbation du procès-verbal du 25 mars 2026;
Sur proposition dûment faite par madame Danielle Faucher et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal du 25 mars 2026 est adopté tel que présenté.

CÉ-2025-2026-54

4. Suivi à la dernière rencontre;
Aucun suivi.

5. Parole au public :
Aucun public n'est présent.

6. Points de décision :

- 6.1. Règles de fonctionnement du Conseil d'administration du CSSP, consultation^D;
Sylvie Landry présente les règles de fonctionnement du conseil d'administration du CSSP, pour lesquelles les membres du CÉ sont invités à se prononcer. Valérie Barbin précise qu'une résolution doit être faite par le conseil. Ces règles ont également été présentées au comité de parents.

Une discussion s'ensuit sur les particularités du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes versus les conseils d'établissement, les obligations légales découlant de ces conseils et la lourdeur de certaines demandes faites au conseil d'établissement.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Camille Paquet, il est résolu à l'unanimité :

DE CONFIRMER que le conseil d'établissement de l'école De Montarville a pris connaissance des règles de fonctionnement du conseil d'administration du CSSP et qu'il n'exprime aucun commentaire à ce sujet.

CÉ-2025-2026-55

- 6.2. Contribution financière des parents – établissement des principes d'encadrement;
Les membres du conseil d'établissement ont été consultés par courriel le 21 avril dernier par madame Sylvie Landry concernant l'approbation des frais chargés aux parents.

Madame Sylvie Landry a rappelé aux membres qu'ils avaient accordé un maximum de 105\$ pour les frais chargés aux parents, et demande l'approbation de reconduire la même somme pour l'année scolaire 2026-2027.

Tous les membres ont répondu favorablement et donné leur approbation sur le sujet de cette consultation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Valérie Barbin, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la somme maximale de 105\$ chargés aux parents pour l'année scolaire 2026-2027.

CÉ-2025-2026-56

- 6.3. Liste des effets scolaires du préscolaire, 1^{er} et 2^e cycle, approbation^D;
Madame Sylvie Landry présente les listes des effets scolaires et les frais chargés aux parents pour les élèves du préscolaire ainsi que pour les groupes du 1^{er} et 2^e cycle.

Elle explique aux membres le long processus entourant l'établissement de ces listes afin de les harmoniser à l'intérieur de chaque cycle, qui explique le retard des listes du 3^e cycle, qui seront présentées au conseil de juin.

Une discussion s'ensuit entre les membres sur :

- la différence entre la liste des effets scolaires remise aux parents et la liste des frais chargés aux parents, qui n'est présentée qu'aux membres du conseil;
- sur le choix qu'ont les parents, à la suite de la poursuite judiciaire à ce sujet, d'acheter les fournitures sans devoir faire l'achat d'une marque précise;
- sur la façon de procéder de certaines écoles, qui procèdent eux-mêmes à ces achats pour les parents.

Madame Sylvie Landy indique également avoir consulté la conseillère pédagogique du CSSP pour déterminer les cahiers d'exercices à utiliser pour les classes d'anglais pour le 1^{re} et 2^e cycle. Une discussion s'ensuit sur les cahiers d'exercices proposés pour les classes-cycle.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Marie-Hélène Breton, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les listes des effets scolaires et les frais chargés aux parents pour le préscolaire, le 1^{re} et 2^e cycle pour l'année scolaire 2026-2027.

CÉ-2025-2026-57

6.4. Activité de financement, approbation ;

Madame Sylvie Landry demande l'approbation de relancer l'offre d'achat de produits à l'effigie de l'école De Montarville pour le début de la prochaine année scolaire.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Carolina Fernandez, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER l'activité de financement, consistant à relancer l'offre d'achat de produits à l'effigie de l'école De Montarville.

CÉ-2025-2026-58

6.5. Fonds à destination spéciale, état des comptes et révision des résolutions^D;

Madame Sylvie Landry présente le résumé des fonds à destination spéciale, et invite la secrétaire du CÉ, Julie Péloquin, à expliquer les besoins de résolutions, soit :

- FDSDICTEE - résolution confirmant la répartition du montant recueilli dans les FDSCOUR et FDSFETE;
- FDSECOLO - résolution confirmant la réception d'une bourse de Monique Fitz-Bach, premier chèque de 1000\$ reçu + ajouter une description des dépenses à venir pour ce projet, si possible;
- FDSJARDIN - résolution confirmant le dépôt du don de 1000\$ de la famille Le Blanc pour le projet Papillon, et payer l'ensemble du projet avec ce FDS.

Relativement au FDSICTEE, madame Julie Péloquin informe les membres que l'opération s'est très bien déroulée et que plus de 16 000\$ ont été amassés.

Une discussion s'ensuit entre les membres. Catherine Hamel est d'avis que ce point devrait être consulté par le CEE avant de passer au CÉ. Valérie Barbin suggère que le barème 85% pour la cour et 15% pour les activités rassembleuses pourrait être suggéré.

La résolution de ce point est reportée à une séance ultérieure, après consultation auprès des enseignants.

Au sujet du FDSECOLO, madame Claire Desrosiers confirme qu'un premier montant de 1000\$ a été reçu par l'école, qui servira 4 activités principales, soit :

- Activité pour apprendre à trier le recyclage;
- Projet d'hôtels à insecte;
- La fabrication de produit ménager pour nettoyer les classes;
- La venue à l'école d'une herboriste, qui présentera les mauvaises herbes en fonction de leurs utilités.

Sur questionnement de madame Andréanne Desjardins, madame Claire Desrosiers précise que ce sont les élèves de 2^e, 3^e, et 4^e année qui bénéficieront de l'activité avec l'herboriste, comme discuté lors de la dernière assemblée générale des enseignantes.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Claire Desrosiers, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la réception de la Bourse Monique Fitz Back ainsi que les activités organisées énumérées ci-dessus.

CÉ-2025-2026-59

Au sujet du FDSJARDIN, après discussion avec l'agente financière de l'école, il a été suggéré que nous utilisions ce fond pour :

- déposer le don de 1,000\$ reçu par la Fondation de la famille Le Blanc pour le projet Papillon;
- payer les coûts du projet Papillon. De cette façon, si le don reçu ne comble pas l'entièreté du projet, le solde de ce FDS pourrait être utilisé.

Un rappel est fait du projet Papillon, consistant à voir l'évolution des papillons depuis leur arrivée sous forme de larves jusqu'à leur libération à l'extérieur quelques semaines plus tard. Cette année, plusieurs classes supplémentaires se sont manifestées.

Afin de diminuer les coûts du projet cette année, l'instigatrice du projet, l'enseignante de maternelle Julie Savard, a récupéré les volières de l'année dernière, pour éviter de devoir en acheter d'autres cette année. Cela nous a permis d'économiser un certain montant et

nous avons pu payer l'entièreté des coûts de l'opération avec le don reçu de 1,000\$. Un peu plus de 200\$ n'a pas été utilisé du don et restera dans le FDS pour l'année prochaine.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Valérie Barbin, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER l'utilisation du FDSJARDIN pour le dépôt du don de la Fondation de la famille Le Blanc et pour payer les coûts du projet Papillon.

CÉ-2025-2026-60

- 6.6. . Approbation des règles de conduite et mesures de sécurité (Guide du civisme/code de vie) ;
Les membres du conseil d'établissement ont été consultés par courriel le 21 avril dernier par madame Sylvie Landry concernant l'approbation des règles de conduite et mesures de sécurité pour l'année scolaire 2026-2027, habituellement faite au printemps.

Madame Sylvie Landry a présenté aux membres du conseil le guide du civisme révisé (code de vie) pour l'année scolaire 2026-2027. Après consultation du comité guide du civisme et après la révision entière du document, il a été convenu de reconduire les règles du guide du civisme telles quelles, étant donné qu'il a déjà été révisé à l'automne, notamment en lien avec les règles concernant l'utilisation du cellulaire et le vouvoiement.

Tous les membres ont répondu favorablement et donné leur approbation sur le sujet de cette consultation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Valérie Barbin, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les règles de conduite et mesures de sécurité (Guide du civisme/code de vie) pour l'année scolaire 2026-2027, tel que présenté.

CÉ-2025-2026-61

7. Points d'information et de discussion :

7.1. Organisation scolaire, informations;

Madame Sylvie Landry rappelle aux membres la composition des groupes pour la prochaine année scolaire, soit :

- 3 classes de préscolaire;
- 4 classes de 1^{re} année;
- 3 classe pour chaque niveau de 2^e, 3^e et 4^e année;
- une classe-cycle de 3^e/4^e année;
- 4 classes de 5^e et de 6^e année;
- une classe-cycle de 5^e/6^e année.

Elle mentionne également les besoins de personnels que nous aurons.

Sur questionnement de Valérie Barbin, mesdames Claire Desrosiers et Sylvie Landry donnent des précisions sur le fonctionnement et les particularités des classes-cycle.

7.2. Sondage auprès des élèves et du personnel, informations ;

Madame Sylvie Landry présente au conseil le sondage pour les élèves de la 4^e à la 6^e année, relativement au sentiment de sécurité à l'école. Les membres du personnel seront également invités à répondre au sondage.

7.3 Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs.

Madame Sylvie Landry explique ce règlement, qui a été présenté en CCG aux directions d'école. Elle résume que le CA du CSSP détient tous les pouvoirs en terme de contrat mais délègue de plus en plus aux directions d'écoles certaines fonctions et pouvoirs. Elle souligne remarquer une tendance vers la décentralisation.

Une discussion s'ensuit entre les membres sur les conséquences de cette délégation de fonctions et de pouvoirs.

8. Parole à la représentante du service de garde;

Madame Jacqueline Fournier mentionne la fermeture de certains groupes d'élèves pour les élèves de 6^e année, étant donné la difficulté d'assurer la sécurité de tous à cause d'un manque de personnel important. Elle souligne que la décision a été prise avec le CSSP, et que tous les parents ont bien réagi face à cette nouvelle.

9. Parole aux membres du conseil d'établissement;

Andréanne tient à souligner le travail des organisateurs de la "Grande course", tout a été pensé, une belle organisation « sur la coche ». On a vu de beaux dépassements et les élèves ont beaucoup apprécié. Un bravo spécial à Catherine Hamel.

Cette dernière tient à souligner le travail de tout le comité de la "Grande course" et explique les changements effectués cette année. Elle mentionne également qu'un journaliste du Journal Les Versants était sur place.

Monsieur Patrick Landry demande si l'enseignante Andréanne Desjardins pourra réintégrer sa classe l'année prochaine, à la suite du dégât d'eau de février. Madame Landry confirme qu'elle n'a toujours pas reçu de confirmation de la part du CSSP à cet effet.

Madame Camille Paquet demande si par le passé, il y a eu des travaux ou des projets de travaux pour encourager le transport actif, l'entrée par le stationnement du boul. Seigneurial n'étant pas sécuritaire.

Catherine Hamel souligne que le passage qui avait été fait était pour les élèves marcheurs, et non pour ceux qui viennent en vélo.

Madame Camille Paquet demande s'il y aurait un intérêt de la part de l'école à faire des démarches auprès de la Ville en ce sens, madame Sylvie Landry indique que pour l'instant, malgré qu'elle comprenne l'utilité de telles démarches, les dossiers en cours prennent déjà beaucoup de temps et d'énergie, que l'école n'a malheureusement pas pour débiter un autre projet.

Une discussion s'ensuit sur la problématique de sécurité, sur ce qui a déjà été fait et sur ce qui pourrait être fait.

Madame Camille Paquet demande si le conseil lui permet de poser des questions aux représentants de la Ville à ce sujet, madame Sylvie Landry confirme qu'elle collaborera si des discussions se font à ce sujet avec la Ville.

10. Parole au public;
Aucun public présent.

11. Parole à la direction;
Madame Sylvie Landry souligne l'appui de la Ville lors du « Slush-gate », relativement au problème de sécurité que nous avons vécu avec la promotion du dépanneur « Voisin », consistant à offrir gratuitement des slushs aux couleurs des Canadiens au lendemain des victoires du club.

Une discussion a déjà eu lieu avec le service de police au sujet de la sécurité autour de l'école, et des demandes ont été faites pour une présence policière plus accrue. Madame Landry informe également le conseil qu'elle souhaite débiter des discussions dès maintenant avec le service de police pour la rentrée à l'automne.

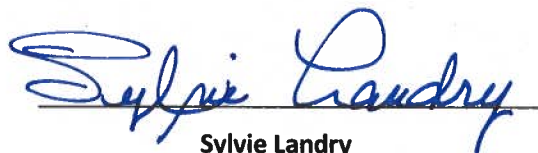
12. Correspondance;
Aucune correspondance n'a été reçue.

13. Levée de la séance.
L'ordre du jour étant épuisé, madame Valérie Barbin déclare la levée de la séance à 20h20.

CÉ-2025-2026-62



Valérie Barbin
Présidente



Sylvie Landry
Directrice

